

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 octobre 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane D'ANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2022-10-02
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
MUNICIPALES PERMANENTES

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu la délibération n° DEL2021-12-01 du 7 décembre 2021, fixant la composition des commissions municipales permanentes,

Vu les dispositions du Règlement intérieur, notamment son article 24 qui dispose que chacune des commissions municipales est ouverte à un membre de chaque autre liste élue au Conseil municipal,

Considérant l'installation de Monsieur Thierry GALIN au sein du Conseil municipal, élu sur la liste « Crépy, il est temps »,

La composition des commissions est modifiée en fonction des souhaits des élus de la liste « Crépy, il est temps » : Monsieur Thierry GALIN intègre les commissions n° 2 et 8, à la place de Monsieur Jean-Louis CLOUET.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer ainsi la composition des commissions municipales :

1. Finances - Affaires générales	
Claude LEGOUY Murielle WOLSKI Michel SPEMENT Françoise NIVESSE Gérard BELLEMERE Bernard HERBETTE Daniel DECLEIR	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Anke MEUNIER
2. Développement et aménagement durables - Formation - Développement commercial	
Murielle WOLSKI Claude LEGOUY Michel SPEMENT Vincent CORNILLE Gérard BELLEMERE Daniel DECLEIR Rachel DELBOUYS	Josy CARREL-TORLET Thierry GALIN Anke MEUNIER
3. Sécurité - Transport - Travaux	
Michel SPEMENT Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Julien PICHELIN Gérard BELLEMERE Claude DALLE Ghislaine LEROY	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Pascal FAYOLLE
4. Action sociale - Anciens - Logement	
Françoise NIVESSE Bernard HERBETTE Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE Marie-José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN Jacques ZAJDA
5. Culture - Patrimoine historique - Esthétique urbaine	
Julien PICHELIN Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Vincent CORNILLE Daniel DECLEIR Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET
6. Petite Enfance - Education	
Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Sylvain DUBOIS Bernard HERBETTE Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
7. Communication - Numérique - Personnel communal	
Vincent CORNILLE Murielle WOLSKI Catherine LECOMTE Sylvain DUBOIS Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Rachel DELBOUYS	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Pascal FAYOLLE Anke MEUNIER

8. Sports - Associations - Animations	
Cécilia RUGALA Gérard BELLEMERE Claude DALLE Bernard HERBETTE Ghislaine LEROY Rachel DELBOUYS Isabelle DELEPINE	Francis LEFEVRE Thierry GALIN Tonia VIVIEN
9. Cohésion sociale - Politique de la ville - Services à la population	
Sylvain DUBOIS Claude LEGOUY Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Marie José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Anke MEUNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie certifiée conforme,
 A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet
 de la commune

le : **07 OCT 2022**

Françoise NIVASSE
 Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
 Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20221004-DEL2022-10-02-DE Date de télétransmission : 07/10/2022 Date de réception préfecture : 07/10/2022
--

2022 10 7 10



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221004-DEL2022-10-02-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022